

Article 1 : Organismes

Le Festival Trail Semois (FTS) est un trail nature organisé par l'asbl Trail Herbeumont. Nous ne recherchons aucun but lucratif, sinon celui d'apporter notre support à 2 associations locales et caritatives : la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques et l'Accueil Familial Luxembourg.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact sur le site du FTS (www.festival-trail-semois.be) ou par email à l'adresse info@festival-trail-semois.be.

Article 2 : Date et distances

La 18^{ème} édition du FTS se déroule le samedi 4 juillet 2026, à Herbeumont et comporte plusieurs typologies de parcours et distances :

- **Trails** : 9, 17, 34, 49 et 70 km, interdits au canitailleurs (coureur + chien)
- **Canitrails** : 9, 17 et 26 km, interdits aux traileurs non accompagnés d'un chien
- **Marches** : 10, 20 et 30 km
- **Randonnée sauvage** : 26 km
- **Courses enfants** : 500 m et 1 km

Les informations détaillées sur les distances, dénivelés et ravitaillements sont données sur le site internet www.festival-trail-semois.be. L'organisation se réserve le droit de changer le parcours pour des raisons de sécurité ou d'accessibilité.

Les parcours sont balisés. Le balisage est à respecter scrupuleusement. Il n'est pas permis d'emprunter des raccourcis et de quitter les chemins et les sentiers.

Les parcours traversent plusieurs propriétés privées et certains sentiers ouverts exceptionnellement à l'occasion du FTS. Ces zones étant interdites en temps normal, il est expressément demandé de ne pas enregistrer, ni de publier les traces des parcours, ni d'emprunter les parcours en dehors de la période du FTS. Ceci vous est demandé afin de ne pas mettre en péril les futures éditions du FTS.

Article 3 : Inscriptions et conditions de participation

Inscription obligatoire pour tous, quel que soit le parcours (trails, canitrails, marches, rando sauvage, enfants). Pas de possibilité d'inscription sur place pour les trails et canitrails.

La participation au FTS implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Le FTS se déroule en accord avec les autorités régionales et locales. Tous les participants se doivent de suivre les indications et/ou injonctions des organisateurs et des personnes postées sur le parcours.

Un âge minimum est requis pour la participation sur certaines distances de trails et canitrails :

- Distance > 17 km : non accessibles aux mineurs
- Distance = 17 km : accessibles aux 16 ans et plus (avec un consentement de tuteur légal pour les mineurs)
- Distance = 9 km : accessibles à tous (pour les moins de 16 ans, obligatoirement accompagné et sous l'entière responsabilité de son tuteur légal)

Article 4 : Accueil des participants, retrait des dossards et support de l'organisation.

Le parking est prévu à proximité de l'avenue René Demarteau à Herbeumont. De là, les participants seront guidés vers la zone d'accueil.

Des vestiaires et des douches sont disponibles pour les participants. Un endroit en libre-service, **non gardé**, sera mis à disposition pour le dépôt des sacs et affaires personnelles pendant la durée des trails.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol dans les infrastructures mises à disposition des participants.

Le retrait des dossards se fera jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course pour les trails et canitrails et jusqu'à 15 minutes avant la fin de la plage horaire prévue pour les marches.

Article 5 : Programme de la journée, horaires parcours et lieux des départs

- Programme de la journée :

à partir de 06h30	Accueil et retrait des dossards pour les traileurs (70 et 49 km), les canitrailleurs, les marcheurs et les randonneurs
de 8h00 à 17h05	Départs échelonnés par parcours et par distance (voir ci-dessous)
11h30	Podiums et remise des prix aux vainqueurs des canitrails
à partir de 12h00	Accueil et retrait des dossards pour les traileurs (34, 17 et 9 km)
18h00	Podiums et remise des prix
à partir de 19h00	Buffet-repas jusqu'à 21h00
19h00	Concerts
23h00	Soirée DJ.
jusqu'à 2h00	Vente des cartes boissons
2h15	Fermeture du bar et musique
2h30	Fermeture du chapiteau

- **Trails et Canitrails** - départs groupés à horaires fixes. Pas de départ libre en dehors des horaires prédéfinis.

Parcours	Distances ⁽¹⁾	Dénivelé ⁽¹⁾	Ravitos ⁽²⁾	Canitrails		Trails	
				Briefing ⁽³⁾	Départ ⁽⁴⁾	Briefing ⁽³⁾	Départ ⁽⁴⁾
T9	9,0 km	330 m	A	8h30	9h00	15h15	15h30
T17	17,0 km	700 m	1P+A	8h30	8h45	15h40	en 2 vagues 1 : 15h50 2 : 16h00
T26	26,0 km	950 m	2P+A	7h15	7h30	-	-
T34	34,0 km	1200 m	2P+A	-	-	13h15	13h30
T49	49,0 km	1700 m	3P+A	-	-	10h45	11h00
T70	70,0 km	2400 m	5P+A	-	-	7h45	8h00

- **Marches** - départs libres (en groupe ou en individuel) selon des plages horaires prédéfinies en fonction des distances :

Parcours	Distances ⁽¹⁾	Dénivelé ⁽¹⁾	Ravitos ⁽²⁾	Départ ⁽⁵⁾
M10	10,0 km	300 m	A	à partir de 08h00 jusqu'à 17h00
M20	20,0 km	450 m	1P+A	à partir de 08h00 jusqu'à 15h00
M30	30,0 km	700 m	2P+A	à partir de 08h00 jusqu'à 13h00

- **Randonnée sauvage** - départs libres (en groupe ou en individuel) :

Parcours	Distances ⁽¹⁾	Dénivelé ⁽¹⁾	Ravitos ⁽²⁾	Départ ⁽⁴⁾
RS26	26,0 km	950 m	2P+A	à partir de 09h00 jusqu'à 10h00

- **Courses enfants** (≤ 12 ans) :

Distances ⁽¹⁾	Départ ⁽⁶⁾
± 500m (réservée aux moins de 6 ans)	16h50
± 1000m (pour les 6-12 ans)	17h05

(1) Les distances et dénivelés sont approximatives et données à titre indicatif.

(2) Pour tous les parcours un ravito à l'arrivée (A) et sur certaines distances, un ou plusieurs ravitos sur le parcours (xP)

(3) Les briefings ont lieu au point de départ

(4) Les départs des canitrails, trails et rando sauvage ont lieu au centre d'Herbeumont (Grand Place), au niveau de l'arche de départ

(5) Les départs des marches ont lieu derrière le chapiteau

(6) Les départs courses enfants ont lieu devant la plaine de jeux (à proximité du chapiteau)

Article 6 : Ravitaillement et accompagnement personnel.

La règle générale est la semi-autonomie sur les parcours (trails et marches). L'organisation a prévu pour tous les parcours un ravito à l'arrivée et sur certaines distances, un ou plusieurs ravitos sur le parcours. **Aucun gobelet ne sera disponible sur les ravitaillements.**

Les participants sont tenus de prendre sur eux les ravitaillements supplémentaires dont ils estiment avoir besoin. Le ravitaillement personnel via assistance personnelle extérieure à l'organisation est accepté dans une zone de 10m autour des ravitaillements proposés par l'organisation. Tout ravitaillement hors zone sera sanctionné d'une disqualification.

Les participants n'ont pas le droit de bénéficier d'un accompagnement personnel sur le parcours, ni être suivis par exemple en VTT.

Article 7 : Barrières horaires et fermeture du parcours.

Pour des raisons de sécurité, nous instaurons une barrière horaire pour le T34, T49 et T70 km, fixée à 17h30 au niveau du dernier ravito (à ± 15 km de l'arrivée).

Les coureurs hors délais seront obligés de stopper leur course au ravito et, selon le cas :

- rejoindront le site de l'évènement via un parcours raccourci ($\pm 2,5$ km)
- seront rapatriés par les organisateurs au plus tard à 19H00. Les coureurs arrivés après 19h00 au ravito devront prévenir par téléphone les organisateurs.

Les parcours de trail sont fermés officiellement après le passage du dernier participant, dans l'application des temps estimatifs du participant le plus lent, la dernière arrivée est estimée à 19h30.

Tout participant qui demeurera de son plein gré sur l'un des parcours après la clôture officielle sera considéré comme hors course et ne bénéficiera plus de la supervision et de l'appui de la part de l'organisation du trail.

Article 8 : Sécurité, abandons & communication

Un poste de secours et un véhicule de 1^{ère} intervention opérationnels pendant toute la durée des courses sont prévus par l'organisation pour les participants (pas pour les chiens).

Durant la course, la voie publique est traversée à plusieurs reprises. Les participants n'ont pas la priorité à ces endroits et sont dans l'obligation de respecter le code de la route et les injonctions des signaleurs présents sur le parcours.

Les participants doivent obligatoirement se munir d'un téléphone portable. En cas de difficulté sur le parcours, ils peuvent contacter le PC Courses au +32 483 555 960. En cas de problème majeur, prendre directement contact avec les secours (numéro d'appel d'urgence 112).

En cas de non-départ ou d'abandon, le participant prévient le PC Courses et remet son dossard. Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs qu'aux ravitaillements.

Le dossard doit être obligatoirement visible et ceci pendant toute la durée de la course.

Article 9 : Éco-responsabilité et esprit fair-play.

Les participants s'engagent à garder la nature propre. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet hors des lieux prévus à cet effet est strictement interdit.

Les participants s'engagent à courir dans un esprit fair-play, à venir en aide à un participant qui serait en difficulté et à respecter les organisateurs et les bénévoles.

Article 10 : L'engagement éthique des canitraileurs.

Le participant prend en compte les règles qui s'appliquent à ce sport et s'engage à tout moment à faire preuve d'un comportement respectueux envers son chien, mais aussi les chiens des autres concurrents. En outre, ce respect s'étend également vis-à-vis des autres participants, du public, et des organisateurs. A cet égard, tout comportement jugé anti sportif et qui nuit à l'image du sport sera sanctionné.

Le participant est seul responsable du comportement de son chien, aussi bien sur le site de l'évènement, que sur les parcours. Nous insistons sur les règles suivantes :

- Les chiens doivent **obligatoirement être tenus en laisse** aussi bien sur le site de l'évènement, que sur les parcours.
- Il est **interdit de laisser un chien sans surveillance** en quelque lieu que ce soit

Les participants veilleront à ramasser les déjections des chiens et autres détritiques dans les sacs poubelle mis à disposition par les organisateurs.

Article 11 : Responsabilité civile.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile pour l'organisation du FTS.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou technique, bris, accidents causés par le non-respect des consignes des organisateurs, de dégradations, de perte, de vols d'objets ou de matériel.

L'assurance RC organisateurs ne couvre pas les risques individuels des participants. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles immédiats ou ultérieurs à la course. Les frais ambulatoires vers les hôpitaux sont à charge des participants.

Article 12 : Responsabilité individuelle.

La présentation d'un certificat médical n'est pas obligatoire pour l'inscription, mais nous conseillons de faire un bilan de santé avant de faire la course.

Toute personne qui participe à la course déclare de facto être en bonne santé et en bonne condition physique lui permettant de participer à cette compétition sportive et ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale pour la pratique de la course à pied en compétition.

Les participants déchargent l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident de toutes sortes sur le parcours et dans les installations.

Article 13 : Modification et droit de rétractation du participant

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Toute demande de modification des données enregistrées lors de l'inscription sera facturée 2,00 €

En cas de non-participation, pour quelque raison que ce soit, la personne inscrite n'a pas droit au remboursement des droits d'inscription et de tous les frais supplémentaires.

Article 14 : Modification et annulation par l'organisateur.

L'organisation se réserve le droit :

- d'apporter toute modification au présent règlement ;
- de changer l'heure de départ et du retrait des dossards, le parcours, le kilométrage, les obstacles à n'importe quel moment si les conditions du terrain ou de météo l'exigent ;
- d'annuler la manifestation ou de modifier le parcours sur requête d'une autorité administrative, en raison de circonstances exceptionnelles ou en cas de force majeure.

Si l'événement ne peut avoir lieu, l'organisation proposera aux participants, dans la mesure du possible, une alternative sous la forme d'une inscription à prix réduit lors d'une prochaine édition.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue de rembourser les droits d'inscription et les frais supplémentaires éventuels. Les participants ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

Article 15 : Données à caractère personnel et droit à l'image.

Toutes les données relatives aux participants sont destinées à l'asbl Trail Herbeumont. Le participant peut demander la rectification de ses données en prenant contact avec l'organisation.

Par son inscription, tout participant autorise expressément l'asbl Trail Herbeumont et ses partenaires à :

- utiliser ses données et ses droits à l'image sous une forme imprimée, cinématographique, vidéographique ou autre en vue de toute exploitation directe ou indirecte, sans réclamer d'indemnité à cet égard ;
- prendre pendant sa participation au FTS des photos et/ou images audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître ;
- publier lesdites photos et/ou images audiovisuelles sur le site internet, la page Facebook et Instagram pendant et après le FTS ;
- utiliser lesdites photos et/ou images audiovisuelles sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 16 : Validité des clauses

Si un ou plusieurs articles des présentes conditions sont nuls ou illégaux, quelle qu'en soit la raison, cela n'affectera pas la validité des autres articles des présentes conditions générales.